

INFORMATIONS - DEMANDE DE PASSEPORT

Où faire sa demande de passeport ?

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée (peu importe laquelle en France). Sont équipées dans les environs : Drulingen, Sarre-Union, Sarralbe, Sarrebourg, Saverne, Ingwiller. Les personnes peuvent choisir la mairie en fonction de leur lieu de travail, de la proximité du domicile, des horaires d'ouverture de la mairie, etc..., sans avoir à se justifier.

Horaires d'accueil du public pour les demandes de passeport à la mairie de Drulingen : mardi et jeudi de 10h à 11h30 et de 14h à 16h (sans rendez-vous)

Pièces à fournir

Il faut se présenter avec toutes les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'une carte d'identité sécurisée :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Justificatifs de domicile acceptés par la Préfecture : cf. document ci-joint.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à communiquer nos coordonnées et à inviter les personnes à prendre contact avec nous si elles ont des questions et/ou si elles souhaitent avoir confirmation des documents à fournir.

A noter : lorsque les personnes ont la possibilité de saisir leur demande (et de préférence même leur pré-demande) via internet, merci de préconiser cette solution (gain de temps pour tous) + achat du timbre fiscal dématérialisé via internet ou auprès des buralistes équipés (par exemple à Drulingen).

Complément d'informations - précisions

Le passeport d'une personne majeure est valable 10 ans, celui d'un enfant mineur est valable 5 ans.

Il est possible dans certains cas, et uniquement sur présentation de justificatifs, de demander un 2d passeport ou un passeport « grand voyageur ».

La présence du demandeur est obligatoire au moment de la demande et de la remise du passeport (prise d'empreinte à partir de 12 ans). Pour les mineurs de moins de 12 ans, la présence n'est obligatoire qu'à la remise du passeport.

La procédure de saisie d'un dossier dure environ ¼ d'heure, nécessitant la présence du demandeur. Tout dossier incomplet ne peut être traité.

Une seule photo est requise pour la demande de passeport (ne pas découper la photo).